

Procès-verbal n°29 de la Commission jeunes des Compétitions

Réunion du :	Jeudi 2 Mars 2023
À :	Téléphonique
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présent(e)s :	MRS Patrick AURILLON. Jean Pierre RIEU. Denis LASGOUTE. Jean Marie TASTEVIN.
Absent(e)s EX	MRS Stéphane BROCCQ. Emile HOURS.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le procès-verbal N°28 de la réunion du 23/02/2023

COUPE GARD LOZERE

- Les ¼ de finale des COUPES GARD LOZERE auront lieu :
 - Catégories U17 et U19 : Samedi 18.03.2023 à 15H00.
 - Catégorie U15 : Dimanche 19.03.2023 à 10H00.
- Les ½ finales aura lieu les 8 et 9 AVRIL 2023
- La Finale aura lieu le 18 MAI 2023.

RETOUR COMMISSION (HOMOLOGATIONS)

CSR du 27.02.2023

- U17 D2 POULE C

AS BEAUVOISIN/ST LAURENT DES ARBRES 2 du 19.02.2023

Dit match perdu par pénalité à SAINT LAURENT DES ARBRES 2 pour en reporter le bénéfice à l'AS BEAUVOISIN. Score : 3 à 0 (moins 1 point au classement à SAINT LAURENT DES ARBRES).

MODIFICATIONS RENCONTRES

- U18/U19 D1

SAINT HILAIRE LA JASSE/AIGUES MORTES FTC du 11.03.2023 aura lieu le samedi 04.03.2023 à 15H00 sur les installations P. Douarche à SAINT HILAIRE LA JASSE (accord des deux clubs).



- **U14/U15 D1 POULE A**

CAISSARGUES AS/FC CANABIER 1 du 15.02.2023 aura lieu le dimanche 26.03.2023 à 10H00 sur les installations de CAISSARGUES (accord des deux clubs)

- **U14/U15D3 POULE A**

US MONOBLET/FOOT TERRE DE CAMARGUE du 12.03.2023 aura lieu le samedi 11.03.2023 à 16H00 sur les installations de MONOBLET (accord des deux clubs).

RAPPEL

Changement de date pour une rencontre (article 91 alinéa 2 des RG)

- Demande de modification programme d'une rencontre -

Les demandes pour changer la date d'une rencontre doivent se faire uniquement par le réseau FOOT CLUB et doivent arriver au secrétariat du District avant le mardi 8h00 (respect du délai des 5 jours) avant la date de la rencontre y compris pour le club qui reçoit la demande de changement de date.

Passé ce délai les demandes ne seront plus prises en considération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT

B. BARLAGUET

LE SECRETAIRE DE SEANCE

JP RIEU

